

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le  
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL10-DE

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : **29**

De présents : **21**

De votants : **29**

Pour : **29**

Contre :

Abstention :

**OBJET :**

**INSTAURATION D'UNE  
PARTICIPATION COMMUNALE AU  
CONTRAT « PREVOYANCE » PRIS  
PAR LES AGENTS COMMUNAUX**

**DELIBERATION :**

Publiée le 7 décembre 2023

Rendue exécutoire le 7 décembre  
2023

Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 8  
décembre 2023

Le maire certifie que la délibération  
a été publiée le ;

Le : 7 décembre 2023

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite

Le : 16 novembre 2023



*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre*

*Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;*

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

*Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Michel LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Danielle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,*

**Etaient excusés avec procuration, absents :**

*Madame Karine PACCEU, procuration donnée à Madame Valérie CLOUET, Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Vincent DOUCHET, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Joelle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Madame Laetitia PANIEZ, Madame Vanessa LARS, procuration donnée à Monsieur Benoît OERLEMANS, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Michael LEROY,*

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 59 en date du 10/07/2023 avec COLLECTEAM - GENERALI VIE ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 23 novembre 2023,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le  
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL10-DE

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : **29**

De présents : **21**

De votants : **29**

Pour : **29**

Contre :

Abstention :

**Participation contrat prévoyance – P.2 SUITE**

établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

Après avoir recueilli l'avis favorable du comité social territorial, la commune d'ERQUINGHEM-LYS souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.

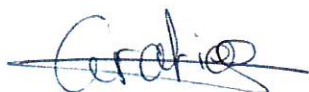
Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 7 € par agent titulaire et stagiaire.

Cela étant exposé, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le **risque prévoyance**, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- D'autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document en découlant.



Visa de la secrétaire de séance  
Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation  
Le Maire

